

Rapport d'Activité 2025

**CHRS BEAUVAIS
ADARS**

Accueillir

Héberger

Accompagner



ADARS – CHRS Beauvais
102, rue de Clermont – BEAUVAIS

Présidente

Domitille RISBOURG

Directeur Général

Jean Christophe DUMOULIN

Directeur Pôle Hébergement / Accueil Asile

David VERHERTBRUGGE

Directrice Adjointe Pôle Hébergement / Accueil Asile

Rosa HERNANDEZ

Cheffe de Service

Pauline BEAUVAIS

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	4
PRESENTATION GENERALE DU CHRS	5
Capacités, modalités d'accueil et spécificités	5
PRESENTATION DE L'EQUIPE	6
Composition de l'équipe	6
Évolutions de l'équipe en 2025	6
Organisation du travail et modes de référence	7
Formation et montée en compétences de l'équipe.....	7
Zoom sur l'Intervention des psychologues du CHRS	8
ANALYSE QUANTITATIVE CHRS	10
Activité globale.....	10
Motifs d'admission	11
Profil du public	12
Parcours	14
Séjours longs	16
ANALYSE QUANTITATIVE STAB20	17
Activité globale.....	17
Motifs d'admission	18
Situation à l'entrée.....	18
Orientations et sorties	19
Séjours en cours.....	19
Zoom sur la STAB20	20
Témoignages professionnels	22
Zoom sur l'évolution des pratiques avec la réforme de la tarification CHRS.....	22
Zoom sur l'accueil en hébergement d'urgence	23
CONCLUSION ET PERSPECTIVES.....	24

INTRODUCTION

L'exercice 2025 a été rythmé par plusieurs chantiers structurants, parmi lesquels le déménagement vers des locaux de transition et la conduite de l'évaluation externe. L'année a également été marquée par la mise en place de groupes de travail dédiés aux évolutions de l'accompagnement social induit par le CPOM et la réforme de la tarification des CHRS. Ces travaux ont par ailleurs permis de définir les nouveaux objectifs qui formaliseront le prochain projet de service. Ce rapport d'activité rend compte d'une période marquée par des évolutions, tant sur le plan organisationnel que structurel.

Dans un contexte de précarisation croissante des publics et de situations de plus en plus complexes, le CHRS a poursuivi sa mission d'accompagnement vers l'autonomie, l'accès au logement et l'insertion sociale et professionnelle. Parallèlement, le service a connu des évolutions au sein de l'équipe, avec le départ de trois professionnels, un changement de chef de service, ainsi qu'une réorganisation du fonctionnement interne, notamment la fin des binômes et trinômes, au profit d'une référence principale et d'une coréférence de soutien.

L'ouverture d'un service de stabilisation de 20 places, rattaché au CHRS, a constitué un développement de notre offre, impliquant le recrutement de deux intervenants sociaux et une adaptation progressive des pratiques professionnelles.

L'enjeu pour l'année 2025 a été de poursuivre les dynamiques engagées et de favoriser la maturation de l'équipe tout en préservant les acquis. Ce rapport d'activité présente les éléments marquants de l'année 2025, à travers une analyse quantitative et qualitative de l'activité. Il met en évidence les actions menées, les ajustements organisationnels opérés, les difficultés rencontrées ainsi que les perspectives d'amélioration, dans une volonté constante de renforcer la qualité de l'accompagnement proposé.

PRESENTATION GENERALE DU CHRS

Le CHRS de Beauvais a pour mission d'accompagner des publics en difficulté sociale et/ou familiale dans le cadre de leur parcours vers l'autonomie, le logement et l'insertion sociale et professionnelle. Il forme un service polyvalent, adapté à différents besoins, avec une organisation modulée selon les spécificités de chaque type d'accueil.

En mai 2025, l'ouverture du dispositif de stabilisation de 20 places s'est faite progressivement, en lien avec la captation des logements et selon les orientations du SIAO. En novembre 2025, le CHRS s'est installé temporairement dans des locaux de transition, ceux du 102 rue de Clermont faisant l'objet d'un projet de démolition- rénovation -reconstruction. Bien que le manque de bureaux provisoires représente une certaine limitation, nous avons organisé les locaux de manière à garantir un accueil et un fonctionnement de qualité pour les personnes accueillies. Les résidents y ont gagné en confort et intimité, ce qui répondait à une problématique anticipée mais pontée lors de l'évaluation externe. Parallèlement, les travaux des bureaux supplémentaires sont en cours d'achèvement pour résoudre cette contrainte structurelle.

Capacités, modalités d'accueil et spécificités



La capacité d'accueil du CHRS et du service de stabilisation est de 106 places au total, réparties sur la commune de Beauvais.

Nous disposons d'un collectif de 8 places pour hommes isolés, dont 5 places en urgence et 3 places en insertion, avec un accompagnement assuré 24h/24 par des intervenants sociaux et des surveillants de nuit.

Le service de stabilisation propose 9 places en cohabitation dans une maison (chambres individuelles avec partage des espaces communs) pour hommes isolés. Enfin, notre parc de logements en diffus comprend 73 places pour l'insertion, 5 places pour l'hébergement d'urgence et 11 places pour la stabilisation, offrant un accompagnement personnalisé favorisant l'autonomie et la réinsertion sociale des bénéficiaires.

PRESENTATION DE L'EQUIPE

L'efficacité et la capacité d'action du CHRS reposent sur la composition et l'organisation de l'équipe. Elle combine des compétences complémentaires pour répondre aux besoins diversifiés des personnes accueillies.

Composition de l'équipe

Au 31 décembre 2025, le CHRS dispose des moyens humains suivants :

- 10 ETP intervenants sociaux, titulaires de diplômes variés dans le domaine du travail social, assurant l'accompagnement direct des personnes accueillies sur l'ensemble des dispositifs.
- 5 ETP surveillants de nuit, garantissant la sécurité et la continuité de l'accueil.
- 1,275 ETP psychologues, chargés du suivi et de l'accompagnement psychologique.
- 0.5 ETP secrétaire, en charge du suivi administratif
- 1 ETP coordinatrice, responsable de l'organisation opérationnelle des activités.
- 1 ETP cheffe de service, assurant le pilotage stratégique du service.

Évolutions de l'équipe en 2025

L'année a été marquée par plusieurs mouvements dans l'équipe, en lien avec le contexte structurel et financier :



- Lors de la création du service de stabilisation (20 places), deux postes d'intervenants sociaux et un second poste de cheffe de service avaient été prévus afin d'assurer un suivi renforcé et spécifique.
- Un des postes de chef de service a été supprimé en décembre 2025 suite au départ de l'une, réorganisant la hiérarchie sur un poste unique de cheffe de service.
- Un surveillant de nuit a pris sa retraite et n'a pas été remplacé, pour des raisons budgétaires
- Une intervenante sociale a démissionné et n'a pas été remplacée pour les mêmes raisons budgétaires.

Ces départs ont été compensés par une réorganisation interne et une mobilisation de l'équipe restante, permettant de maintenir la qualité de l'accompagnement. Néanmoins, ces changements ont profondément impacté le cadre de travail, déstabilisé l'équipe et eu des répercussions sur l'activité du service, nécessitant l'intervention de la Direction ainsi que davantage de coordination, de polyvalence et de solidarité pour assurer le bon fonctionnement du service.

Organisation du travail et modes de référence

Jusqu'en mai 2025, les intervenants sociaux travaillaient en binômes ou trinômes, ce qui présentait plusieurs limites :

- La responsabilité était diluée, rendant plus complexe la prise de décisions rapides et claires sur les situations des personnes accompagnées.
- L'accompagnement était ralenti, car il fallait souvent attendre la présence d'un autre membre du binôme ou trinôme pour valider certaines décisions ou actions.
- La coordination interne nécessitait un temps de réunion et de concertation important, ce qui pouvait retarder les interventions et l'accompagnement individualisé.

À partir de septembre 2025, ce fonctionnement a été remplacé par un système de référence unique, où chaque personne accompagnée est suivie par un intervenant référent qui coordonne le projet personnalisé. Cette organisation :

- Permet un suivi plus individualisé et réactif,
- Facilite la relation de confiance avec la personne accueillie,
- Clarifie les responsabilités et les actions à entreprendre pour chaque parcours,
- Améliore la traçabilité des interventions et l'efficacité globale du service.

Cette adaptation a permis de renforcer la qualité de l'accompagnement malgré les départs dans l'équipe. Pour soutenir l'intervenant social référent et garantir la continuité de l'accompagnement, une coréférence secondaire a été établie.

Formation et montée en compétences de l'équipe

Au cours de l'année 2025, plusieurs actions de formation ont été suivies par les professionnels du CHRS afin de répondre aux évolutions de l'organisation du service, aux exigences réglementaires et aux besoins des publics accueillis. Ces formations ont accompagné les changements de fonctionnement et soutenu la capacité d'action de l'équipe. Elles ont permis une meilleure appropriation des missions et des outils professionnels et ont contribué à une montée en compétences progressive. Elles ont également favorisé une évolution des pratiques, tout en mettant en évidence la nécessité de poursuivre le travail engagé afin de renforcer la maturité professionnelle de l'équipe, notamment dans un contexte marqué par des changements organisationnels

THEMATIQUE	FORMATION INTERNE	FORMATION EXTERNE	WEBINAIRE
ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE	Formation consacrée au RGPD, appliqué spécifiquement aux notes sociales (SIAO115) SIAO – Utilisation du SI-SIAO	Les titres de séjour ; Savoir accompagner les personnes en situation administrative précaire ; comprendre les mesures d'éloignement	Sécuriser sa structure & RGPD Précarité, exclusion, réforme IAE & tarification CHRS
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET INCLUSION	Présentation référent insertion professionnelle	Accueillir sans exclure : L'animal comme levier de lutte contre le non-recours et pour l'auto-détermination"	Exploitation sexuelle et prostitution : Comprendre, Agir et Prévenir Pratiques & logement d'abord
MANAGEMENT ET COMMUNICATION	La prise de parole en public et face aux médias	Chef de Service des établissements et services sociaux et médico-sociaux	



Zoom sur l'Intervention des psychologues du CHRS

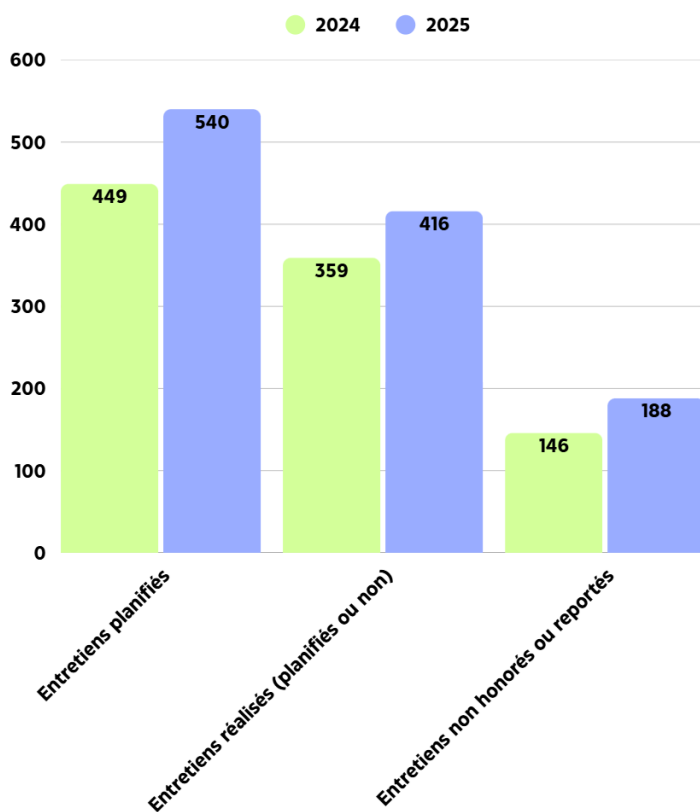
La mission des psychologues en CHRS s'articule classiquement autour de deux axes principaux, les entretiens de soutien auprès des hébergés et les temps de travail avec l'équipe socio-éducative. S'ajoutent à ces missions des temps de réunion et de réflexion, un tissage partenarial et des actions collectives.

Répartition du nombre d'entretiens de soutien réalisés par personne (2024–2025)

	2024	2025
Entretien unique	18	30
De 2 à 5 entretiens	21	17
De 6 à 10 entretiens	7	5
Plus de 10 entretiens	9	15
Total	55	67

Les problématiques rencontrées, dans le suivi des hébergés, demeurent identiques aux années précédentes, avec cependant des suivis globalement plus longs, au regard des pathologies (psychologiques/psychiatriques, addictions, troubles cognitifs...). Rappelons que les dispositifs de soins extérieurs sont d'un accès de plus en plus complexe.

Activité globale - Entretiens psychologiques



En 2025, nous avons effectué 416 entretiens concernant 67 personnes, soit 57 entretiens. 12 personnes supplémentaires par rapport à l'année précédente.

L'ouverture du service de stabilisation explique en partie l'augmentation constatée du nombre d'entretien de suivi psychologique.

Nous observons également une augmentation du nombre des « rendez-vous non-honorés » qui reflète la difficulté que nous rencontrons à mobiliser le public du service de Stabilisation. Cela peut s'expliquer par :

- Des personnes plus éloignées de l'insertion que le public accueilli traditionnellement en CHRS ;

- Les personnes hébergées en Stabilisation cumulent des difficultés multiples (addiction ; non-respect des codes et du cadre ; perte de repères...)
- L'hébergement en diffus d'un public plus fragile (notamment l'éloignement de la maison 9 places, la dynamique de ce collectif...)

L'accueil d'un public présentant un tel parcours notamment au sein d'une maison de 9 places en diffus, sans présence quotidienne de travailleurs sociaux, n'est pas sans poser quelques difficultés. Au départ, plusieurs personnes à qui nous avons présenté la maison 9 places ont d'elle-même refusé cette orientation par peur de n'être pas « suffisamment » encadrées... Quand l'intégration d'une personne a lieu, celle-ci doit trouver sa place auprès des autres personnes déjà accueillies. Les conflits ont été nombreux durant les premiers mois et l'équilibre, une fois trouvée, demeure précaire. Les psychologues interviennent lors des réunions logement animées par la coordinatrice et les travailleurs sociaux dans le but de fluidifier les échanges et de désamorcer les conflits.



D'un point de vue psychologique, les besoins sont très nombreux. Une vie d'errance est souvent marquée par des événements traumatiques, des ruptures et des souffrances que les consommations de produits addictifs cherchent en vain à anesthésier. La multiplicité des besoins n'implique pas qu'il y aura une forte demande de suivi. Il faut fréquemment poser plusieurs rendez-vous pour parvenir

à effectuer un premier entretien.

De façon plus globale, l'année 2025 a été marquée par deux événements singuliers, une situation de crise institutionnelle et le déménagement du CHRS. A cela se sont ajoutés d'autres éléments impactant l'équipe dans sa globalité : ouverture du dispositif de Stabilisation, changement de chef de service, passage d'un accompagnement en binôme à un accompagnement par référence pour les intervenants sociaux, évaluation externe. Pris de fait dans cette mouvance, les psychologues ont dû adapter et réajuster leur pratique, proposant une disponibilité tant au niveau des hébergés que de l'équipe. L'équilibre s'est rétabli progressivement mais a nécessité une adaptation de nos plannings avec un effet chronophage.



La présence des psychologues au sein du CHRS est un facilitateur. Elle peut permettre de désamorcer de potentiels "dérapages" sur le plan comportemental, de réguler un émotionnel débordant avec d'éventuelles conséquences sur le parcours d'insertion mais également de soutenir l'équipe face à des situations conflictuelles. L'approche pluridisciplinaire permet un croisement des regards,

dans une logique de complémentarité indispensable au vu des parcours et problématiques des personnes accueillies. Ces réflexions communes s'inscrivent dans des temps informels ou formels. Les temps cliniques animés par les psychologues, sur une rythmicité mensuelle, en sont l'un des supports.

ANALYSE QUANTITATIVE CHRS

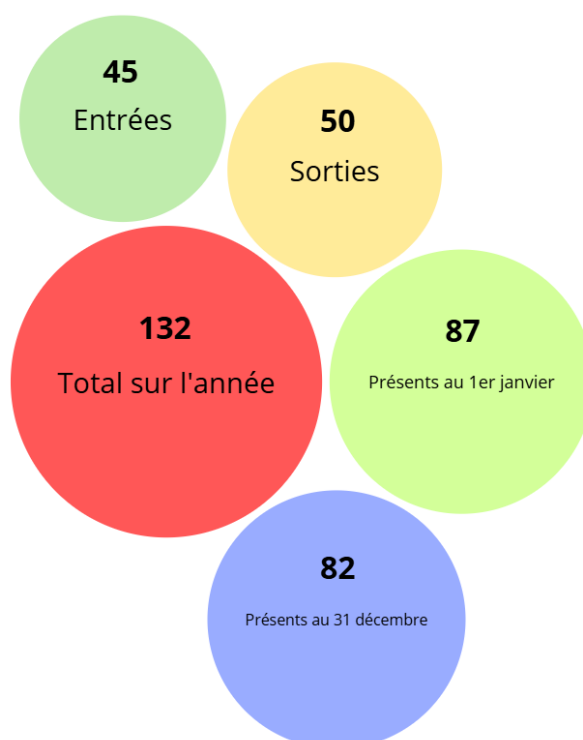
Activité globale

L'activité du CHRS sur l'année reste globalement stable.

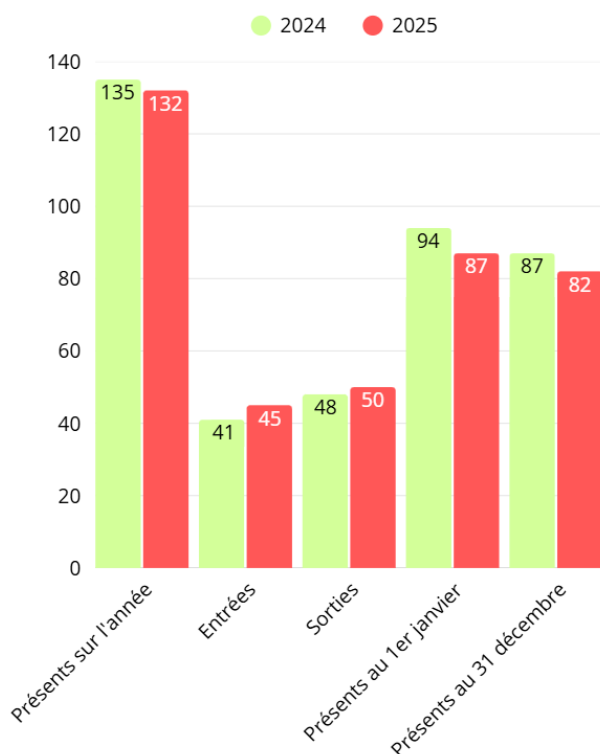
Les admissions augmentent (+9,8%) et les sorties sont également plus nombreuses (+4,2%), ce qui entraîne une légère baisse du nombre de personnes présentes en fin d'année (-5 personnes entre 2024 et 2025).

Cela montre une rotation plus dynamique des places et une gestion active des entrées et des sorties. En effet, le taux de rotation est en légère hausse en 2025 (37,9 % en 2025 contre 35,5 % en 2024).

Présences sur l'année 2025 (en nombre)



Présences sur l'année (en nombre) - Comparaison 2024/2025



L'année 2025 se caractérise donc par une dynamique d'accueil renforcée et une rotation légèrement plus importante des places, tout en conservant une stabilité globale du volume de personnes accompagnées (-2,2% correspondant à 3 personnes accueillies en moins en 2025).

L'activité d'hébergement 2025

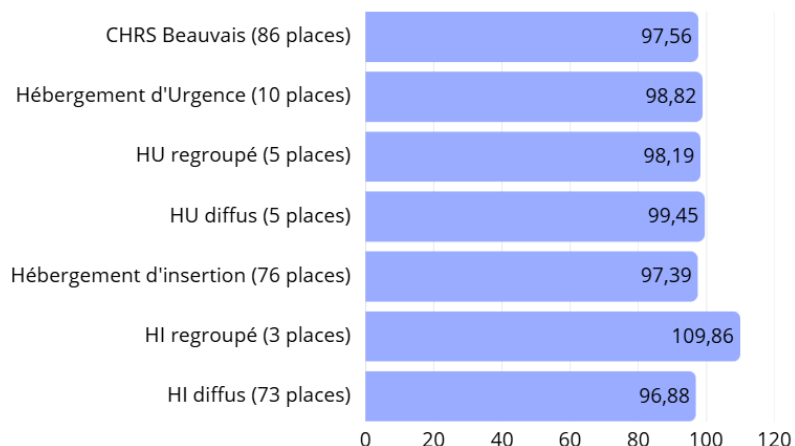
	Jours théoriques	Jours réalisés
CHRS BEAUVAIS global	31 390	30 624
HI diffus	26 645	25 814
HI regroupé	1 095	1 203
HU diffus	1 825	1 815
HU regroupé	1 825	1792

Le taux d'occupation passe de 102,35 % en 2024 à 97,56 % en 2025.

Taux d'occupation 2025

97,6 %

Taux d'occupation par dispositif (en %)

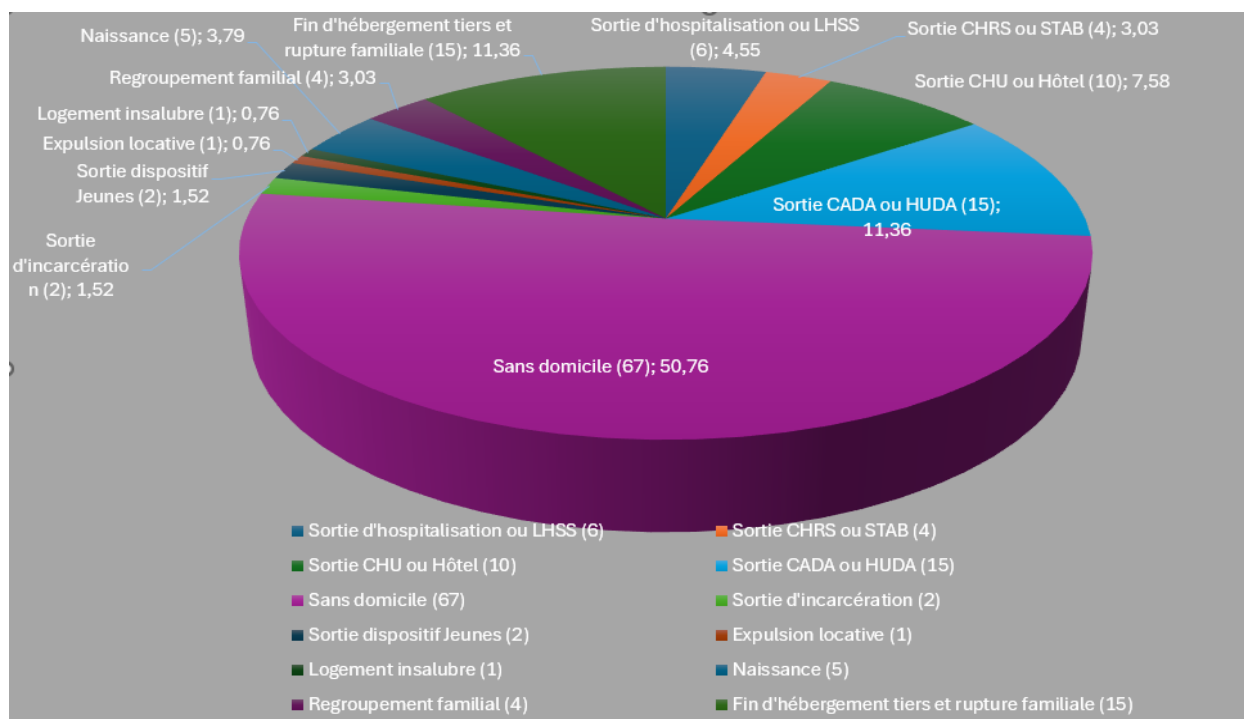


En 2024, la suroccupation s'expliquait notamment par des grandes compositions familiales qui sont restées plus longtemps au sein de la structure, occupant durablement les logements et limitant la disponibilité des places. En 2025, la durée de présence a été mieux régulée, permettant un retour à un taux d'occupation plus conforme à la capacité autorisée, tout en maintenant une activité soutenue.

1041 jours d'indisponibilité de places, correspondant à **3,3%** de la capacité théorique, ont limité le taux d'occupation. Ces indisponibilités étaient d'ordre technique (places non utilisables, en attente de travaux) ou liées à des occupations de logement en dessous de leur capacité du fait d'une orientation en sous-effectif ou d'une réduction en cours de séjour de la composition familiale (départ, placement d'enfant...)

Motifs d'admission

Motifs d'admission (en nombre) et en %



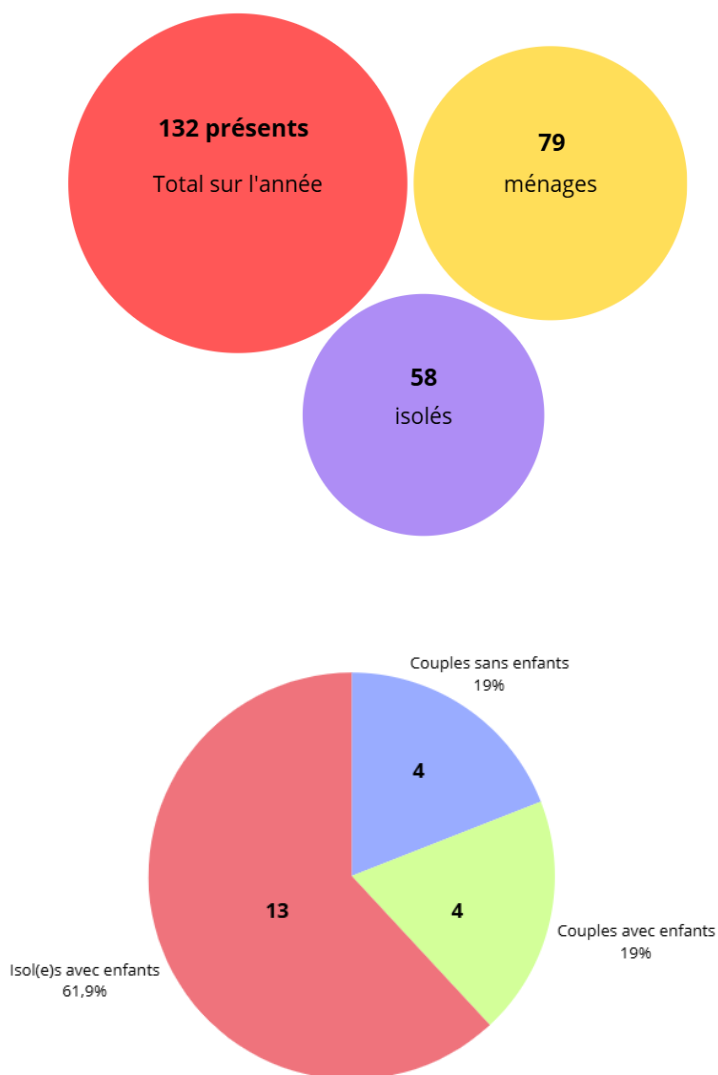
En 2025, le CHRS a enregistré 132 admissions. Plus de la moitié des personnes accueillies (50,76 %) étaient sans domicile à leur entrée. Cela confirme le rôle du CHRS comme solution de mise à l'abri et de stabilisation pour des publics en grande précarité. Par ailleurs, 33 % des admissions font suite à un autre dispositif d'hébergement (CADA/HUDA, CHU, hôtel, autre CHRS) ou à une rupture

d'hébergement chez un tiers. Le CHRS s'inscrit donc dans la continuité des parcours au sein du dispositif AHI. Enfin, certaines entrées sont liées à des événements de vie ou ruptures de parcours (hospitalisation, naissance, sortie d'incarcération ou de dispositif jeunes), qui nécessitent un accompagnement renforcé en lien avec les partenaires.

Profil du public

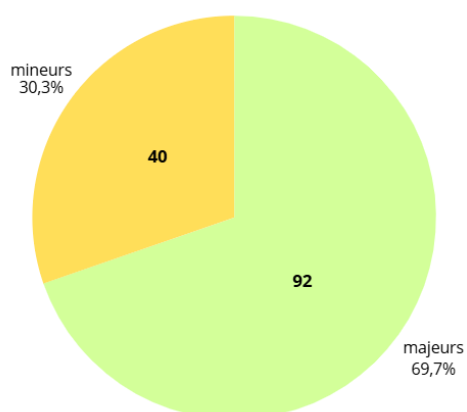
Compositions familiales

Compositions familiales des 132 personnes hébergées en 2025



En 2025, le CHRS a accompagné 132 personnes, correspondant à 79 ménages. Les personnes isolées représentent une part importante du public (58 personnes), traduisant une forte proportion de situations individuelles.

Compositions familiales des 132 personnes hébergées en 2025



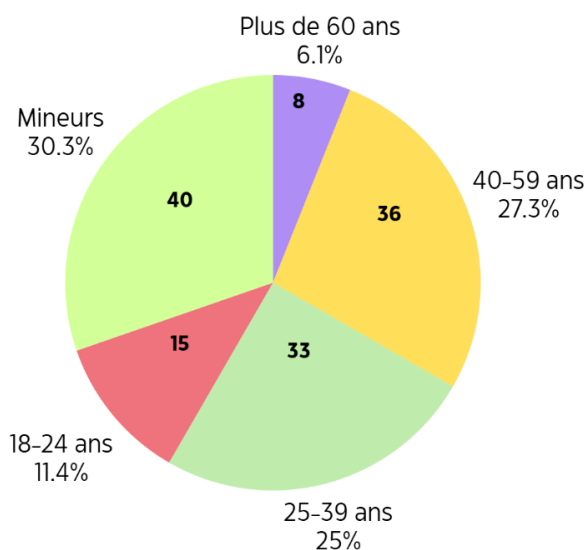
La file active est majoritairement composée de majeurs (92 personnes), mais la présence de 40 mineurs atteste de l'accueil de familles. Néanmoins, ces dernières restent limitées en volume : 4 couples sans enfants, 4 couples avec

enfants et 13 familles monoparentales.

Ces données montrent la prédominance d'un public isolé, tout en mettant en évidence l'existence de besoins spécifiques liés à l'accompagnement des familles, en particulier monoparentales, qui nécessitent une attention adaptée.

Répartition par âge

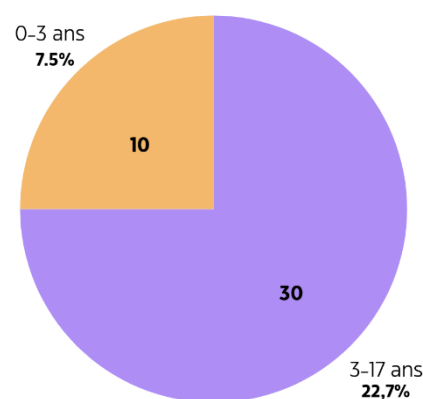
Tranches d'âge des 132 personnes hébergées en 2025



Concernant les adultes, la majorité se situe dans la tranche d'âge active (25-59 ans) et représente plus de la moitié du public. Ce chiffre met en évidence des enjeux importants en matière d'insertion sociale et professionnelle. Les jeunes majeurs (18-24 ans), bien que moins nombreux, représentent un public spécifique qui nécessite un accompagnement vers l'autonomie et l'insertion, tandis que la présence de personnes de plus de 60 ans peut impliquer des besoins plus importants en matière de santé et d'adaptation du logement.

La répartition par âge témoigne de la diversité des situations rencontrées au CHRS. Elle souligne la nécessité d'un accompagnement global, modulé et adapté aux différentes étapes de la vie. En 2025, les mineurs représentent 30,30 % des personnes hébergées. L'accueil de ménages avec enfants est significatif et implique un accompagnement spécifique (scolarisation, accès aux soins, soutien à la parentalité).

Tranches d'âge des 40 mineurs hébergés en 2025



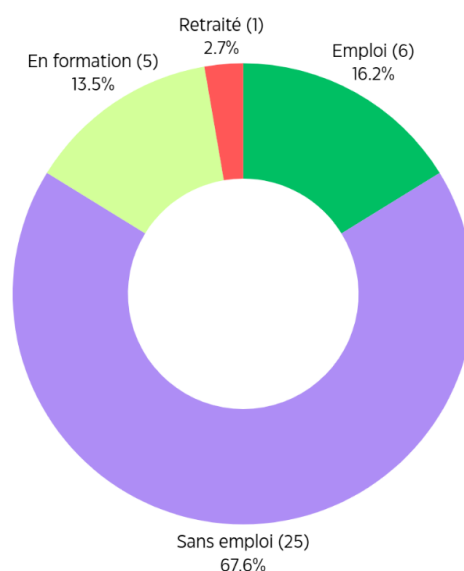
Situation à l'entrée

En 2025, les admissions ont concerné **45 personnes**, dont 37 adultes répartis, au sein de **33 ménages**. Le graphique ci-joint met en évidence une forte précarité au regard de l'emploi.

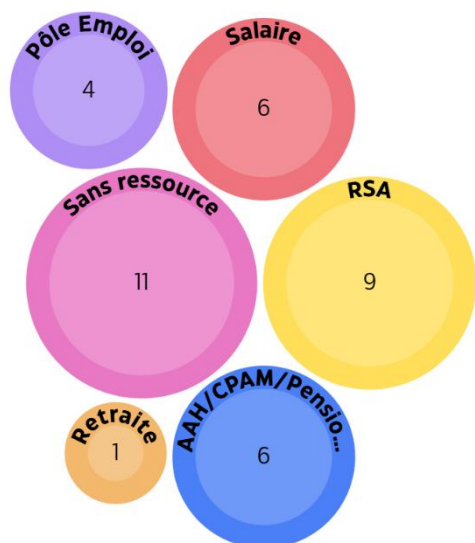
Parmi les adultes accueillis 67,57 % étaient sans emploi ; 16,22 % occupaient un emploi ; 13,51 % étaient en formation et 2,70 % étaient retraités.

Cela montre des besoins importants en matière d'insertion professionnelle, d'accompagnement vers l'emploi et d'accès aux dispositifs de formation, qui est un axe central de l'accompagnement au CHRS.

2025 - Situation à l'entrée (37 adultes admis)

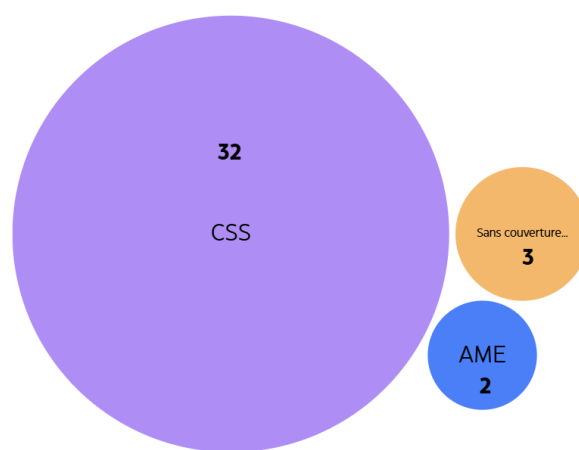


2025 - Ressources à l'entrée (37 adultes)



La situation économique reste précaire pour une grande part des 37 adultes accueillis. 29,73 % d'entre eux étaient sans aucune ressource à l'entrée. Le RSA est la principale source financière pour 24,32 % des personnes. Nous identifions d'autres ressources comme l'AAH, la CPAM ou pension d'invalidité (16,22 %), les salaires (16,22 %) et les allocations de France Travail (10,81 %). Une personne percevait une retraite, ce qui représente 2,70 %.

2025 - Couverture sociale à l'entrée



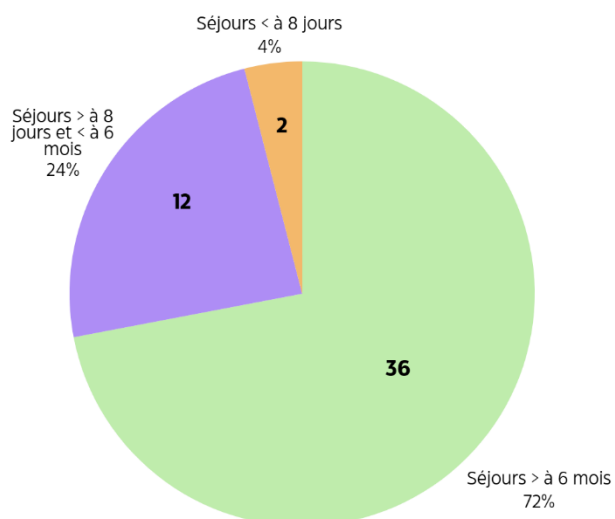
Concernant la couverture sociale, la quasi-totalité des personnes (86,49%) bénéficiait à l'entrée d'une couverture santé. Toutefois, 8,11 % entrent au CHRS non couverts, ce qui représente une vulnérabilité importante et nécessite un accompagnement rapide vers l'accès aux soins.

Ces données confirment la nécessité d'un accompagnement global, intégrant l'accès aux droits sociaux, la stabilisation des ressources et la régularisation de la couverture santé, afin de répondre aux besoins essentiels des personnes accueillies.

Parcours

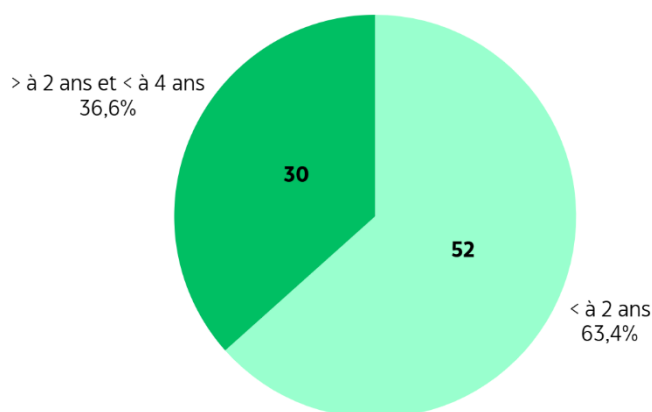
Durées des séjours (50 personnes sorties)

Sorties 2025 - Durée et évolution des séjours (en nombre et en %)



En 2025, sur 50 personnes sorties, 72 % des séjours dépassent 6 mois. En effet, les situations majoritairement complexes présentes au CHRS nécessitent un suivi soutenu et un travail dans la durée. 24 % des séjours sont compris entre 8 jours et 6 mois. Les séjours très courts (moins de 8 jours) restent à la marge (4 %). Bien qu'il y ait une forte proportion de séjours longs, la part de séjours intermédiaires démontre la capacité du service à mobiliser des solutions adaptées.

Durée de séjour des présents au 31/12/2025 (82 personnes)



Parallèlement, au 31/12/2025, 63,41 % des personnes présentes ont une ancienneté inférieure à 2 ans, tandis que 36,59 % sont accompagnées depuis 2 à 4 ans. Aucun séjour n'a dépassé 4 ans.

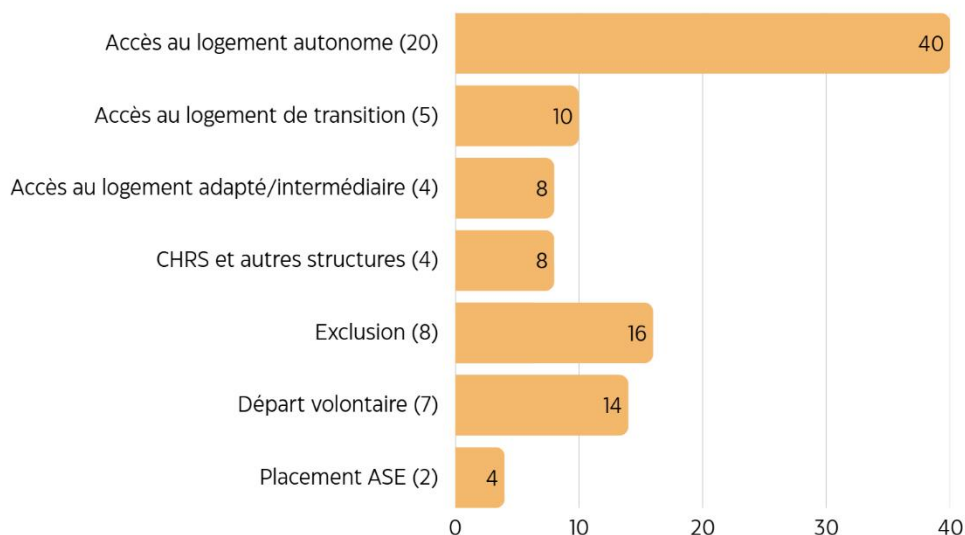
Avec un cumul de 48 315 jours pour 82 personnes, la moyenne de séjour est donc de 19 mois. Ces éléments mettent en évidence une dynamique réelle de sorties, y compris après des accompagnements longs et un renouvellement partiel du public accueilli.

Motifs des sorties

50 Personnes sorties en 2025 - destinations par dispositifs

	CHRS BEAUVAIS (global)	HI diffus	HI regroupé	HU diffus	HU regroupé	TOTAL HI	TOTAL HU
Logement autonome	20	17	0	3	0	17	3
Logement intermédiaire	9	7	1	1	0	8	1
CHRS et autres structures	4	0	0	3	1	0	4
Exclusion	8	4	0	1	3	4	4
Autre solution	9	6	1	2	0	7	2

2025 - Motifs des sorties en pourcentage



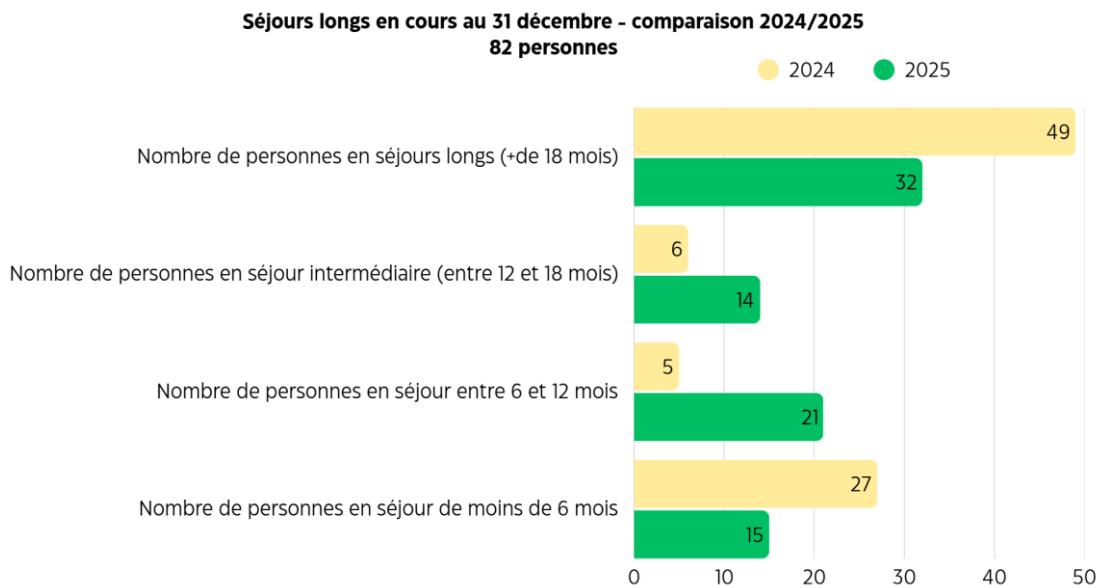
Au total, 58% des personnes sorties accèdent au logement (autonome, de transition ou adapté).

Certaines situations nécessitent une réorientation plus adaptée (8% vers d'autres structure AHI et 4% vers l'ASE).

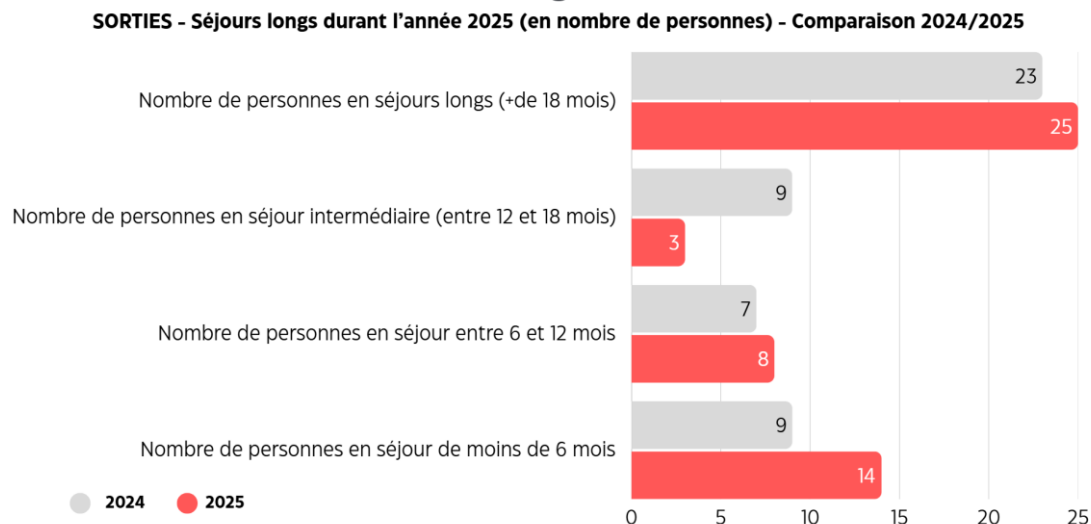
Les exclusions et les réorientations peuvent traduire les limites du CHRS face aux situations les plus complexes ou fragiles.

Cette répartition illustre le rôle du CHRS comme étant un tremplin vers l'autonomie.

Séjours longs



Au 31 décembre, les séjours très longs (+18 mois) **diminuent de 49 en 2024 à 32 en 2025**. Les séjours intermédiaires (6–18 mois) augmentent, indiquant que les séjours restent durables mais plus modulés. Les séjours courts (moins de 6 mois) diminuent également. L'évolution observée en 2025 traduit une amélioration de la fluidité des parcours. Toutefois, la progression des séjours entre 12 et 18 mois invite à poursuivre les efforts engagés afin de renforcer encore l'accès à des sorties plus rapides et durables.



En comparant les sorties des personnes en séjours longs entre 2024 et 2025 nous observons que les sorties de séjours très longs (+18 mois) sont stables en proportion (23 en 2024 et 25 en 2025). Les sorties de séjours intermédiaires (12–18 mois) passent de 9 à 3 c'est-à-dire de 19% à 6%. Les sorties de séjours de 6 à 12 mois restent stables : 7 personnes en 2024 (14,5%) contre 8 personnes en 2025 (16%). Les sorties de séjours courts (<6 mois) augmentent de 9 à 14 (soit de 19% à 24%). **En 2025, les sorties des séjours très longs sont restées stables mais les séjours de durées intermédiaires ont diminué au profit de sorties plus rapides, ce qui montre un meilleur renouvellement des places.**

ANALYSE QUANTITATIVE STAB20

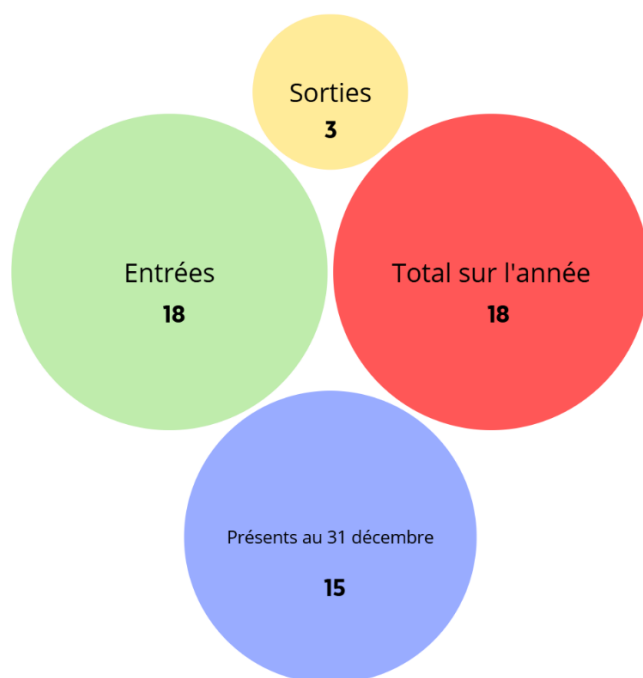
Activité globale

**2240 jours
d'occupation**

**3 660 jours
théoriques**

**1 388 jours
d'indisponibilité**

Depuis l'ouverture des premières places en juillet 2025, le dispositif a cumulé **2 240 jours d'occupation**, dans un contexte de montée en charge progressive liée à la mise en service de nouvelles places, à la captation de logements supplémentaires et à leur préparation et leur équipement.



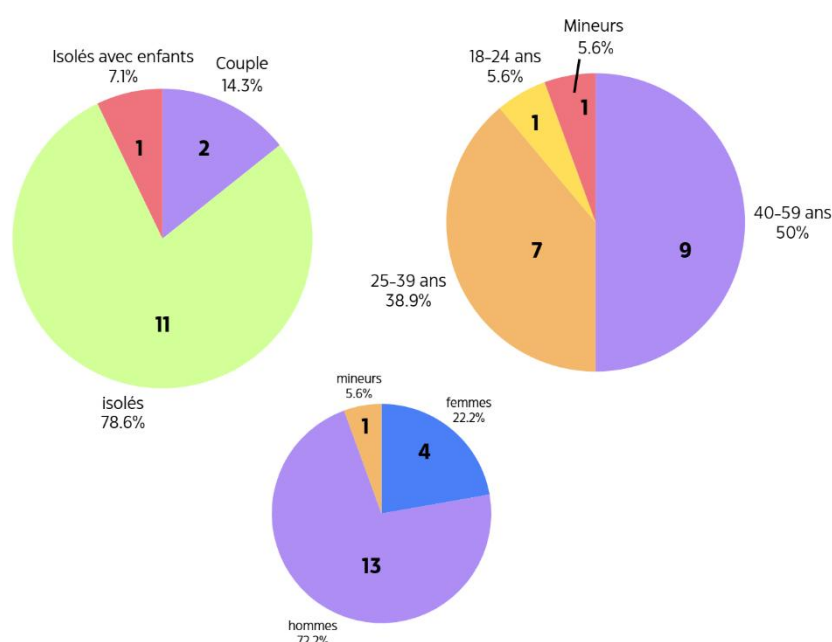
Sur un total de **3 660 jours théoriques** d'occupation depuis l'ouverture, **1 388 jours** ont été indisponibles en raison de contraintes techniques ou de sous-occupation des places lors des premiers mois de mise en service.

Au cours de l'année 2025, le dispositif a enregistré **18 entrées** (correspondant à 17 adultes et 1 enfant) et **3 sorties**. Au 31 décembre, 15 personnes étaient encore présentes.

Entrées 2025 – Compositions familiales et tranches d'âge

La majorité des accueils concerne des personnes seules (11 ménages sur 14), public prioritairement ciblé par le service.

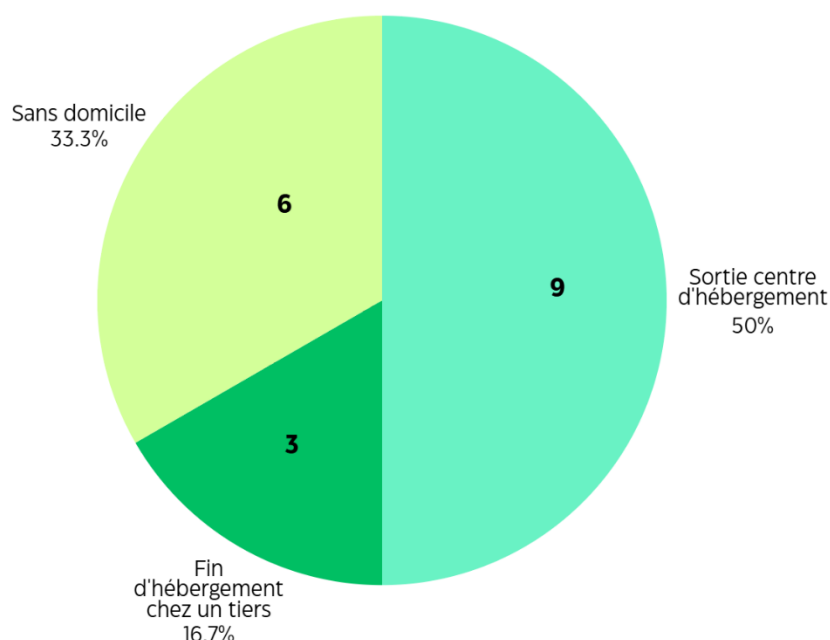
Majoritairement masculin, (13 hommes pour 4 femmes) le public correspond à des profils en insertion sociale (25–59 ans : 16 personnes sur 18), tandis que les jeunes adultes (18–24 ans) et les seniors (60 ans et plus) sont quasiment absents.



Motifs d'admission

Les admissions ont concerné principalement des personnes en sortie de centre d'hébergement, ainsi que des situations de rupture (sans domicile ou fin d'hébergement chez un tiers), en cohérence avec la mission de stabilisation du service.

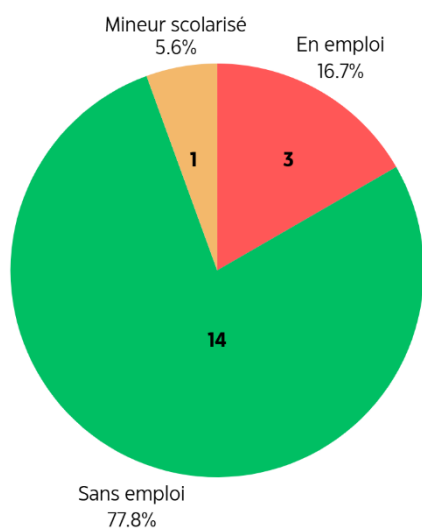
2025 - Motifs des admissions en nombre et %



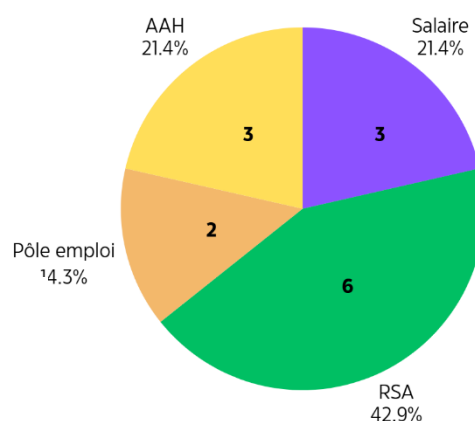
Situation à l'entrée

Les personnes accueillies présentent une situation socio-professionnelle majoritairement précaire : 77.8 % sont sans emploi et les personnes en activité occupent exclusivement des contrats courts (CDD ou intérim). Les ressources à l'entrée reposent principalement sur les minima sociaux (RSA et AAH), traduisant un éloignement significatif de l'emploi et une fragilité économique importante. Ces éléments confirment la vocation du service à accompagner des publics cumulant précarité résidentielle et vulnérabilité socio-économique, nécessitant un accompagnement renforcé vers l'autonomie.

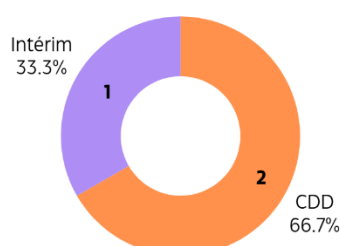
Situation à l'entrée



Ressources à l'entrée

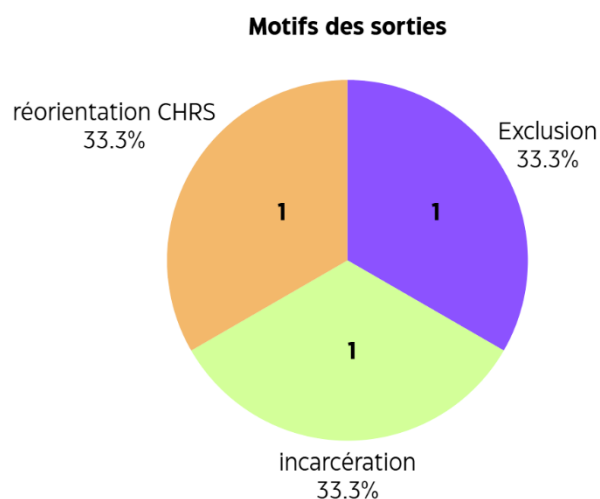


Admission - Statut en emploi

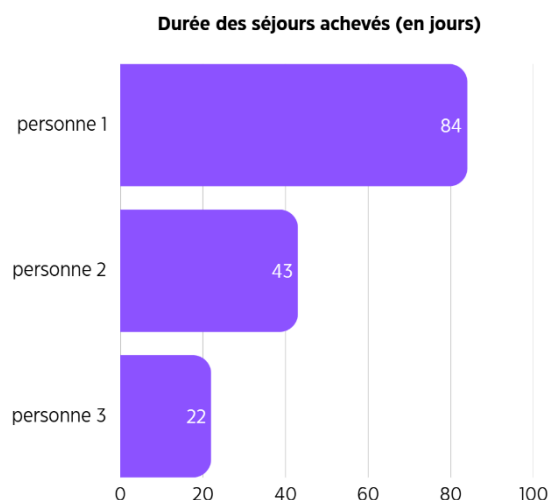


Orientations et sorties

Sur la période d'ouverture, trois séjours ont pris fin. 2 situations relèvent de ruptures (exclusion et incarcération) et 1 d'une réorientation en hébergement adapté. La durée moyenne de séjour est de 50 jours.

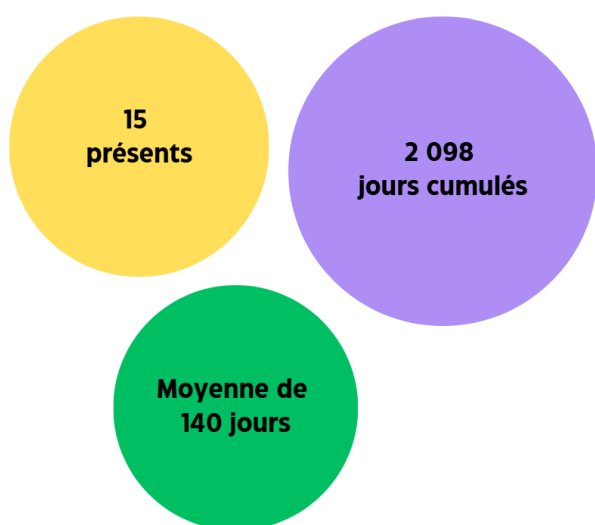


Ces premières données mettent en évidence la complexité des situations accompagnées et soulignent l'importance de consolider les modalités d'accompagnement et de prévention des ruptures dans cette phase de montée en charge du service.



Séjours en cours

Au 31/12/2025, 15 personnes sont toujours accompagnées par le service, pour un total de 2 098 jours cumulés. La durée moyenne de séjour est de 140 jours, soit environ 4,5 mois.



Cette durée montre que les personnes accueillies s'inscrivent dans un accompagnement sur plusieurs mois, permettant un travail de stabilisation dans la durée.

La différence avec les séjours achevés, qui étaient plus courts, met en évidence les ruptures qui se reproduiront mais aussi la capacité du service à maintenir dans la durée le séjour des autres personnes accueillies, malgré des incidents et événements conflictuels réitérés. C'est ce qui doit permettre à ce public, qui est plutôt réticent au cadre de l'hébergement et à l'accompagnement social, de se stabiliser.



Zoom sur la STAB20

Le dispositif de stabilisation a ouvert officiellement le 1er mai 2025, avec une montée en charge progressive des 20 places jusqu'en août, afin de garantir un accueil adapté et un accompagnement de qualité. En parallèle, les outils réglementaires ont été formalisés pour structurer le cadre d'intervention. La première admission a eu lieu le 8 juillet 2025. Une maison de 9 places destinée à des hommes isolés a également été captée en juillet, avec une première intégration le 23 juillet 2025.

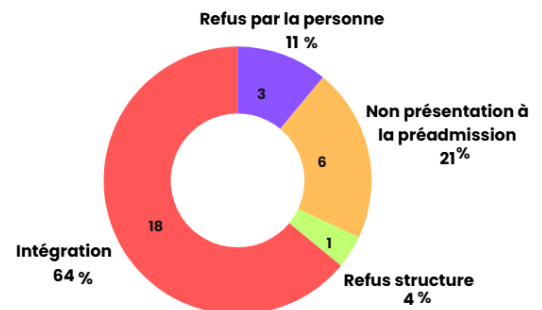
Sur les 28 orientations réalisées par le SIAO, 10 personnes n'ont pas intégré le dispositif.

Les principaux motifs de refus concernent le co-hébergement et la crainte d'une aggravation de certaines difficultés (consommations, conflits, gestion du quotidien). L'absence de présence professionnelle continue, inhérente à un hébergement en diffus ne permettant pas un encadrement quotidien 24h/24, pouvait également constituer un facteur d'insécurisation pour certaines personnes.

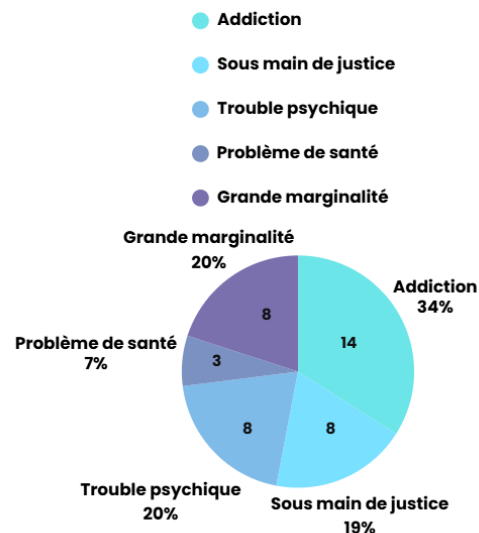
Les personnes orientées présentent des parcours marqués par une forte marginalisation, des problématiques de santé et des ruptures institutionnelles, souvent cumulées, rendant l'accompagnement complexe et exigeant en soutien quotidien. Il s'agit le plus souvent de personnes ayant une mauvaise expérience subjective de l'accompagnement social et donc une défiance à l'égard des travailleurs sociaux.

Des réunions collectives bimensuelles, animées par la coordinatrice, un intervenant social et le

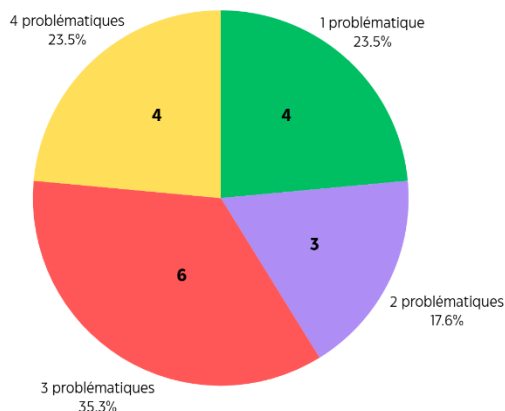
Répartition des motifs de non-admission des personnes orientées par le SIAO (en nombre et %)



Typologie des problématiques rencontrées par les ménages accueillis



Cumul des problématiques rencontrées par personnes adultes en 2025



psychologue, ont permis de réguler la vie collective dans la maison de 9 places, avec une diminution des conflits et une amélioration de l'entretien des espaces communs. Toutefois, ces temps restent insuffisants pour garantir l'application durable des décisions prises.

L'équipe est confrontée à des limites humaines et techniques, notamment un problème d'ampérage électrique, non encore résolu, impactant les conditions d'accueil (absence de chauffage dans les parties communes, impossibilité d'installer des réfrigérateurs individuels), générant des tensions. Au regard de la spécificité du public accueilli, une présence accrue et plus soutenue de l'équipe apparaît nécessaire.

Les professionnels disposent déjà d'une expérience dans l'accompagnement de publics présentant des problématiques proches de celles rencontrées en CHRS. Il apparaît toutefois nécessaire d'affiner et d'approfondir les savoir-faire afin d'adapter plus finement les pratiques aux spécificités du dispositif de stabilisation. **Les Pistes d'amélioration retenues sont :**

- ✓ Échanger avec d'autres dispositifs de stabilisation ;
- ✓ Renforcer les partenariats (santé, vie quotidienne, insertion) ;
- ✓ Augmenter la présence professionnelle sur les temps collectifs ;
- ✓ Développer des actions éducatives collectives dans les espaces communs.



Au regard de la complexité des situations accompagnées et des besoins de soutien de l'équipe, la coordination du service nécessite d'être renforcée. Doubler le poste de coordination et créer des outils de coordination apparaît nécessaire afin de sécuriser les pratiques, d'harmoniser les interventions et de soutenir l'équipe dans sa montée en compétences. Les axes d'amélioration porteraient donc sur les objectifs suivants :

Renforcer les actions collectives : développer une programmation plus régulière et structurée des actions collectives, en lien avec les objectifs des projets personnalisés (autonomie, santé, accès aux droits, insertion). Des indicateurs de suivi (taux de participation, objectifs travaillés, retours des personnes accueillies) permettront d'évaluer leur impact.

01

Consolider la coordination de l'accompagnement : augmenter les temps et outils de coordination afin de sécuriser les parcours, améliorer la lisibilité des interventions et répondre à la complexité croissante des situations. Cet axe vise également à soutenir l'équipe dans sa montée en compétences et à harmoniser les pratiques professionnelles.

02

Structurer l'appui opérationnel à l'équipe : renforcer le rôle de la coordination fonctionnelle dans l'organisation du travail (planification, répartition des tâches, appui technique), afin de fluidifier le fonctionnement quotidien et de soutenir les intervenants sociaux dans la mise en œuvre des accompagnements.

03

Poursuivre et formaliser le travail partenarial : consolider le réseau existant et développer de nouvelles coopérations, notamment dans les champs de l'enfance et la petite enfance, la parentalité, du savoir habiter et de l'insertion professionnelle, en assurant un suivi des partenariats mobilisés et de l'effectivité des orientations.

04

Témoignages professionnels



Zoom sur l'évolution des pratiques avec la réforme de la tarification CHRS

La future réforme de la tarification des CHRS, dans la dynamique du Logement d'abord, appelle à transformer notre manière de travailler. L'objectif est de réduire la durée moyenne des séjours pour permettre un accès plus rapide au logement autonome, fluidifier les parcours et mieux utiliser les places disponibles. Sur le terrain, cela se traduit par un réel changement de posture et d'organisation. Les personnes que nous accueillons ont des situations complexes et imbriquées : précarité économique, ruptures familiales, difficultés administratives, santé psychique, addictions ou parcours migratoires. Chaque parcours est unique et ne peut pas être standardisé, mais le cadre fixé par l'Etat nous pousse désormais vers des objectifs de sortie plus rapides et mesurables.

Évolutions concrètes de nos pratiques

Pour répondre à ce nouveau cadre, notre accompagnement doit évoluer de plusieurs façons :

- Évaluation précoce et structurée dès l'admission : identifier rapidement les freins principaux (administratifs, budget, santé, emploi, logement) pour prioriser les actions.
- Priorisation des objectifs : se concentrer sur les leviers essentiels pour l'accès au logement (droits, ressources, situation administrative stabilisée).
- Anticipation systématique de la sortie : le projet logement se construit dès l'entrée, et non en fin de parcours.
- Renforcement des partenariats : SIAO, bailleurs sociaux, dispositifs AVDL/ASLL, missions locales, services de santé et droit commun sont mobilisés.
- Orientation plus directe vers les dispositifs adaptés : limiter le maintien prolongé en structure quand cela n'est pas nécessaire.
- Développement de l'accompagnement post-hébergement : intermédiation locative, équipes mobiles, suivi en logement pour sécuriser les parcours.

Le logement devient un levier d'insertion plutôt qu'une étape finale lointaine.

Enjeux professionnels et points de vigilance

Ces changements demandent d'ajuster notre posture : l'accompagnement devient plus structuré et orienté vers des objectifs concrets. Le risque est de tomber dans un accompagnement trop technique, centré sur l'administratif, au détriment du travail éducatif de fond (estime de soi, remobilisation, compétences sociales). Nous devons donc concilier :

- les impératifs de politique publique (durée de séjour, taux d'occupation, objectifs de sortie),
- avec le respect du rythme et de l'adhésion de la personne.

La priorité reste la sécurisation des parcours, pour éviter les sorties prématurées, les ruptures ou les réorientations successives.

Perspectives et nouvelles dynamiques

Cette réforme ouvre aussi des opportunités :

- Favoriser une logique de parcours plutôt qu'un hébergement prolongé.
- Renforcer la responsabilisation et la participation des personnes dans leur projet.
- Accompagner davantage de ménages avec les mêmes capacités d'accueil.
- Développer des dispositifs d'« aller-vers » et d'accompagnement en logement.

En tant qu'intervenant social, notre rôle évolue vers un accompagnement plus stratégique, axé sur l'accès rapide au logement tout en conservant le sens éducatif de notre action. L'objectif étant que le logement serve de point d'appui vers l'autonomie durable, et non seulement comme un indicateur de sortie.



Zoom sur l'accueil en hébergement d'urgence

Au CHRS nous disposons de 10 places d'hébergement d'urgence, réparties entre l'hébergement collectif et les places individuelles en diffus. Notre mission principale est d'accueillir des personnes confrontées à des situations de rupture : sans logement, isolées, en grande précarité, parfois avec des problèmes de santé, des addictions ou des difficultés administratives. Chaque parcours est unique et demande une attention individualisée. Dans notre travail quotidien, la première priorité est de sécuriser la personne : lui offrir un abri, un repas, un lieu pour se reposer et, surtout, un espace où elle retrouve sa dignité. Ensuite, nous évaluons sa situation pour identifier les freins principaux à l'insertion et construire avec elle un projet d'orientation vers un logement stable ou un dispositif adapté.

L'accueil en urgence demande souvent de gérer des situations de crise : des personnes arrivent après des ruptures brutales ou des périodes d'errance prolongées. Beaucoup vivent un isolement social important, ce qui complique l'accès aux droits et aux services de droit commun. Notre rôle est d'accompagner, mais aussi de soutenir, de rassurer et de créer un cadre stable qui permette à chacun de reprendre confiance en ses capacités. **Les points forts de notre organisation :**

- Une équipe pluridisciplinaire présente et engagée, avec intervenants sociaux, psychologues et veilleurs de nuit.
- Des locaux proches du centre-ville, offrant des chambres individuelles et des espaces collectifs pour les repas et échanges.
- Des partenariats avec des structures externes pour la santé, l'accompagnement social et le logement.
- Des temps réguliers de suivi et de coordination pour ajuster les projets d'accompagnement.

Les points à améliorer :

- La temporalité des parcours ne correspond pas toujours aux nouvelles attentes de l'Etat ; certains bénéficiaires ont besoin de plus de temps pour s'investir dans leur projet, mais viser plus rapidement une voie adaptée de sortie pour d'autre semble possible.
- Les espaces collectifs et ateliers pourraient être mieux exploités pour favoriser la socialisation et l'apprentissage de la vie collective.
- L'accès aux dispositifs externes (logement, santé, AVDL, 115/SIAO) reste parfois complexe et limité par les délais administratifs.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Le CHRS Beauvais se donne comme perspective de mettre en œuvre le plan d'action lié aux critères impératifs de la HAS, comprenant :

- La réactualisation des projets de service et du règlement de fonctionnement, en lien avec le déménagement et la construction d'un nouveau CHRS.
- La mise en place et l'animation du Conseil de la Vie Sociale (CVS) pour renforcer la participation collective des personnes accueillies.
- Le déploiement des recommandations de bonnes pratiques professionnelles et du RGPD, pour sécuriser les données et les pratiques.
- L'élaboration ou la mise à jour des plans de prévention de la maltraitance, de gestion des événements indésirables, et de gestion de crise et de continuité d'activité.
- La structuration des moyens pour soutenir les équipes et améliorer la qualité de vie au travail.

Pour 2026, le CHRS se donne aussi trois priorités :

- Poursuivre son évolution organisationnelle et structurelle, notamment avec le recrutement d'une deuxième coordinatrice en redéploiement du poste supprimé d'une seconde cheffe de service.
- Développer les actions collectives et l'implication des personnes accueillies dans les collectifs ;
- Et, en lien avec la réforme de la tarification, consolider les pratiques, les rendre connues de tous et les inscrire comme objectif commun dans le prochain projet de service, en favorisant l'aller-vers et le travail avec et vers les dispositifs du droit commun pour garantir cohérence et cohésion dans l'accompagnement.

Ces perspectives et priorités visent à renforcer la maturité collective de l'équipe et à assurer un accompagnement sûr, respectueux et adapté aux besoins évolutifs des publics accueillis, tout en poursuivant une démarche d'amélioration continue et d'innovation dans les pratiques.